

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0029504

MUPRAS
RECEPTIONS

151617

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1347

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : D BAHI Abdellah

Date de naissance : 1952

Adresse : Ben Abdellah

Tél. : 06 6186 2867 Total des frais engagés : 841,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR MOHAMED DAKHCH
SPECIALISTE EN MEDCINE INTERNE
HAY MOHAMMADIE
AV. C, IMM. 10 - N°1, CASABLANCA
TEL. 022 62 01 95

Date de consultation : 13 FEB 2023

Nom et prénom du malade : KARMOUS Fidou Age:

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie : Neuralgic

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : 2023

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : DR Bahi Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : DRB

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13 FEV 2023	es		300 DA 200 DA 500 DA	Dr MOHAMED DAKHCH MUSSEN MEDICINE INTERNE MOHAMMED V, CASABLANCA 21-02-2023

28 FEV 2023 Cx

**Cachet du Pharmacien
ou du Fournisseur**

EXECUTION DES ORDONNANCES

D^r MOHAMED DAKHCH
SPECIALISTE EN MEDICINE INTERNE
HAY MOHAMMADIE
ES. AV. C. IMM. 10-N°1, CASABLANCA
TÉL. 022 62 01 05

Page _____ of _____ Page _____ of _____

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	02.02.23	Date	Montant de la Facture
<i>DR. S. G. REGIONALE HOSPITALARIA LINPE: 0620748100</i>	20-02-23		168,00

Cachet et signature du
Laboratoire et du Radiologue

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIBLES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates a dental arch with 28 numbered teeth arranged in four quadrants. The quadrants are labeled as follows:

- D**: Lower-left quadrant, containing teeth 3 through 8.
- C**: Upper-right quadrant, containing teeth 1 through 8.
- H**: Upper-left quadrant, containing teeth 1 through 5.
- B**: Lower-right quadrant, containing teeth 1 through 3.

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Mohamed DAKHCH

الدكتور محمد الشخص

Spécialiste en Médecine Interne
Ancien Médecin du C.H.U IBN ROCHD
Rhumatologie - Maladie du sang
Pathologie Vasculaire
Ex-Chef du Service de Médecine
à l' Hôpital Bouafi

اختصاصي في الطب الباطني
طبيب سابق بمستشفى ابن رشد
أمراض المفاصل - الأمراض الدموية
أمراض الشرايين
رئيس سابق بقسم مصلحة الطب
بمستشفى محمد بو الوافي

Casablanca ,le : 2-8-FEV-2023 الدار البيضاء، في :

M. KARMOUSI Aziz

53,00

Di INDO

50



(2601)

25 DHS

95,00

ESNUM 300



لترات

148,00

LA PHARMACIE REGIONALE
Dr. Saad EL MOUTAOUJOUN
Imm. 94, 10 Hay MOHAMMED V DEROUA
Tél: 05 24 51 41 07

Date de fabrication :
A consommer de
préférence avant fin :
N° de lot :
PPC = 95,00 DHS

Di-INDO® 50 mg 15 comprimés dispersibles
PPU 53DH00
EXP 05/2024
LOT 21012 2

04/2022
04/2025
0222034

V 02 - 01/21
EXIMAC030CP

3 760162 579741

Avenue "C" Imm . 10 Hay Moham

E-mail : dr.dakhc

Docteur Mohamed DAKHCH

Spécialiste en Médecine Interne

Ancien Médecin du C.H.U

IBN ROCHD

Rhumatologie - Maladies du Sang

Ex Chef du Service de Médecine

à l'Hôpital Bouafi

الدكتور محمد الضخش

اختصاصي في الطب الباطني

طبيب سابق بمستشفى ابن رشد

أمراض المفاصل - الأمراض الدموية

(الروماتيزم)

رئيس سابق بقسم مصلحة الطب

بمستشفى محمد بو الوافي

13 FEV 2023

Casablanca, le الدار البيضاء، في :

37,70x2

Diff. Ixadol 8g

47,90

Deux 6g (15) - 1/2 litr 820

39,80

Larotul 8g (15) - 1/2 litr 41

30,00

Ixadol 9g (15) - 1/2 - 1/2 - 1/2
193,10

DR MOHAMED DAKHCH
SPECIALISTE EN MEDICINE INTERNE
AV. C, IMM. 10 - N°1, CASABLANCA
TEL. 0522 62 01 95

LOT 213191

EXP 12 2023

PPV 30 00

PPV: 47,90 DH

PPV: 39DH80

PER: 10/25

LOT: L3591

LOT/EXP.:

GL0293

02/2027

P.P.V: 37DH70

LOT/EXP.:

GM3293

02/2027

P.P.V: 37DH70